

REPUBLIQUE FRANCAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LIMOGES

LE VICE-PRESIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LIMOGES

N° E16-015/36 IC

Vu, enregistrée le 10 juin 2016 au tribunal administratif de Limoges, la lettre du préfet de la Corrèze en date du 6 juin 2016, tendant à la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de l'enquête publique relative à la demande présentée par la société Corrèze Fermetures Sas, afin d'obtenir l'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet de mise en place de nouvelles installations sur son site de fabrication d'articles de fermeture sur mesure, située sur la commune d'Objat ;

Vu le code de l'environnement et notamment son article L. 512-2 ;

Vu la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établie pour l'année 2016 dans le département de la Corrèze ;

Vu la décision du président du tribunal administratif de Limoges en date du 24 août 2015 donnant à Mme Elisabeth Jayat, vice-président, délégation à l'effet de procéder aux désignations des commissaires enquêteurs ;

Considérant que l'enquête publique ci-dessus doit être organisée dans les conditions prévues par les articles R. 123-3 et suivants du code de l'environnement ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Pierre Monteil est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Article 2 : M. Michel Baffet est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Article 3 : La société Corrèze Fermetures Sas domiciliée 92 impasse des Moineaux, 19130 Objat, versera sans délai, au Fonds d'indemnisation des commissaires enquêteurs une provision d'un montant de **1000 euros**. (Caisse des Dépôts et Consignations, direction du bancaire réglementé – Gestion du Fonds d'indemnisation des commissaires enquêteurs, 15, Quai Anatole France, 75700 PARIS 07 SP. Numéro de compte 40031 00001 0000279168 T – 64).

Article 4 : Conformément aux dispositions de l'article R. 123-19 du code de l'environnement, le commissaire enquêteur transmettra au préfet de la Corrèze l'exemplaire du dossier de l'enquête déposé au siège de l'enquête, accompagné du ou des registres et pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif de Limoges.

.../...

Article 5 : M. Pierre Monteil et le cas échéant M. Michel Baffet sont autorisés à utiliser leur voiture personnelle pour effectuer les déplacements occasionnés par la mission d'enquête désignée ci-dessus.

Article 6 : Notification de la présente décision sera faite à M. Pierre Monteil, à M. Michel Baffet, au préfet de la Corrèze, à la société Corrèze Fermetures Sas et au Fonds d'indemnisation des commissaires enquêteurs.

Fait à Limoges, le 15 juin 2016.

**Pour Expédition Conforme,
Le Greffier en Chef,**

Le Vice-Président,

Sylvie CHATANDEAU



Elisabeth Jayat.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE

Préfecture
Direction des relations avec les collectivités locales
Bureau de l'urbanisme et du cadre de vie

ARRÊTÉ

portant ouverture d'une enquête publique au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sur le dossier de demande d'autorisation présenté par la société CORREZE FERMETURES pour la mise en œuvre de nouvelles installations sur le site de fabrication d'articles de fermeture sur mesures qu'elle exploite à Objat

Le préfet de la Corrèze,

- Vu** le code de l'environnement, notamment son livre 1er, titre II, chapitre III et son livre V, titre 1er,
- Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- Vu** la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur pour le département de la Corrèze,
- Vu** la demande et le dossier déposés le 7 mars 2016 par Monsieur Lilian Fraysse, directeur de la SAS CORREZE FERMETURES, en vue d'obtenir l'autorisation de mettre en œuvre de nouvelles installations sur son site de fabrication d'articles de fermeture implanté sur le territoire de la commune d'Objat,
- Vu** le rapport de l'inspecteur de l'environnement de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, en date du 27 mai 2016, déclarant le dossier complet et régulier,
- Vu** la décision du tribunal administratif de Limoges en date du 15 juin 2016 nommant Monsieur Pierre Monteil, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Michel Baffet, en qualité de commissaire enquêteur suppléant, en vue de conduire l'enquête publique sur cette demande,
- Vu** l'accusé-réception de l'autorité environnementale en date du 14 juin 2016 valant saisine pour consultation en application des dispositions des articles L.122-1 et R.122-6 du code de l'environnement,
- Considérant que** ce projet relève des rubriques 2565.2.a (A), 2410.B.1 (E), 2560.B.2 (DC), 2661.2.b (D), 2910.A (DC), 2940.2.b (DC), 2940.3.b (DC) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement,
- Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Il sera procédé à une enquête publique **du 5 septembre au 5 octobre 2016 inclus** (31 jours), à l'effet de connaître l'avis du public sur un dossier de demande d'autorisation relatif à la mise en œuvre de nouvelles installations sur un site de fabrication d'articles de fermeture sur mesure implanté au lieu-dit Croix de Bridelache – 92 Impasse des Moineaux sur le territoire de la commune d'Objat.

Ce dossier est présenté par la société CORREZE FERMETURES représentée par son directeur, Monsieur Lilian Fraysse.

La société produit principalement des persiennes, volets, portes de garage, portails et clôtures en fer, alliages, bois, PVC ou aluminium. L'établissement relève du régime de l'autorisation pour ses activités de traitement de surface : un ligne de traitement de surface du fer est actuellement exploitée et une ligne de traitement de surface de l'aluminium est projetée.

Ces activités relèvent de la nomenclature des installations classées pour les activités suivantes :

Rubrique	Activité	Régime	Critère de classement	Volume
2565.2.a	Traitement de surfaces quelconques par voie chimique. Procédé utilisant des liquides (sans mise en œuvre de cadmium ni de cyanures et à l'exclusion de la vibro-abrasion)	A	Volume des cuves de traitement	7 800 l
2410.B.1	Ateliers où l'on travaille le bois ou les matériaux combustibles analogues	E	Puissance installée	582 kW
2560.B.2	Travail mécanique des métaux et alliages	DC	Puissance installée	430 kW
2661.2.b	Transformation de polymères par tout procédé exclusivement mécanique (sciage, découpage, meulage, broyage etc)	D	Quantité de matière susceptible d'être traitée	2,5 t/j
2910.A	Installations de combustion consommant du gaz naturel	DC	Puissance thermique maximale de l'installation	2,74 MW
2940.2.b	Application, cuisson, séchage de vernis, peinture, apprêt, colle, enduit etc sur support quelconque Lorsque l'application est faite par tout procédé autre que le trempé	DC	Quantité maximale de produits susceptible d'être mise en œuvre (peinture en phase aqueuse pulvérisée)	75 kg/j
2940.3.b	Application, cuisson, séchage de vernis, peinture, apprêt, colle, enduit etc sur support quelconque Lorsque l'application est faite par tout procédé autre que le trempé	DC	Quantité maximale de produits susceptible d'être mise en œuvre (peinture poudre)	80 kg/j

A (Autorisation), E (Enregistrement), D (Déclaration) ou DC (Déclaration Contrôlée)

Les demandes d'informations complémentaires peuvent être adressées à Monsieur Lilian Fraysse, directeur de la société, à l'adresse suivante : Croix de Bridelache – 92 Impasse des Moineaux 19130 Objat.

Article 2 :

Monsieur Pierre Monteil, retraité du Crédit Agricole, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire.

Monsieur Michel Baffet, chef du service aménagement et environnement à la Chambre d'agriculture de la Corrèze et directeur de l'ASAFAC, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant, en cas d'empêchement de Monsieur Monteil.

Ils sont, en tant que de besoin, autorisés à utiliser leur véhicule personnel.

Article 3 :

Le dossier comprenant notamment une étude d'impact, une étude de dangers et leur résumé non technique ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement, sera déposé **du 5 septembre au 5 octobre 2016 inclus**, à la mairie d'Objat, siège de l'enquête publique, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12 h et de 13h30 à 17h ;
- le samedi de 9h à 12h.

Le public pourra :

- consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, tenu à sa disposition à la mairie d'Objat,
- ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie d'Objat (code postal : 19130).

Article 4 :

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie d'Objat aux dates et horaires suivants :

- le lundi 5 septembre 2016 de 9h à 12h ;
- le jeudi 15 septembre 2016 de 14h à 17h ;
- le samedi 24 septembre 2016 de 9h à 12h;
- le mercredi 5 octobre 2016 de 14h à 17h.

Article 5 :

Un avis au public relatif à cette enquête sera publié, par voies d'affiches, et éventuellement par tout autre procédé, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, **soit le 22 août 2016 au plus tard** et pendant toute la durée de celle-ci :

- en mairie d'Objat, lieu d'implantation de l'établissement,
- en mairies de Saint-Aulaire, Vars-sur-Roseix et Allasac dont les territoires sont concernés par le rayon d'affichage de 1 km pour l'enquête publique déterminé par la rubrique 2565 de la nomenclature ICPE.

Dans les mêmes conditions de délai et de durée et sauf impossibilité matérielle justifiée, le pétitionnaire procédera à l'affichage du même avis sur le lieu d'implantation de l'établissement. Ces affiches devront être visibles de la ou des voies publiques et être conformes aux dispositions de l'arrêté ministériel du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R.123-11 du code de l'environnement.

Ce même avis sera également publié, aux frais du demandeur, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département de la Corrèze (L'Echo – édition de la Corrèze et La Vie Corrézienne).

Article 6 :

A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur procédera à la clôture du registre. Il convoquera, dans la huitaine, le demandeur et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le demandeur dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Article 7 :

Dans un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête, le commissaire enquêteur transmet au préfet l'exemplaire du dossier de l'enquête déposé au siège de l'enquête, accompagné du registre et des pièces annexées, de son rapport et de ses conclusions motivées.

Le rapport du commissaire enquêteur doit faire état des contre-propositions produites durant l'enquête ainsi que de la réponse éventuelle du demandeur.

Le commissaire enquêteur transmet simultanément une copie de son rapport et de ses conclusions au président du tribunal administratif.

Article 8 :

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la préfecture de la Corrèze (Bureau de l'urbanisme et du cadre de vie) et à la mairie d'Objat pour y être tenue sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Article 9 :

A l'issue de l'instruction du dossier, le préfet de la Corrèze sera amené à statuer, par arrêté, sur la demande précitée (autorisation avec prescriptions ou refus).

Article 10 :

Les informations relatives à ce dossier : avis d'enquête, avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement, résumé non technique, rapport et conclusions du commissaire enquêteur (pendant un an) et décision statuant sur la demande pourront être consultées au fur et à mesure de l'avancement de l'instruction, sur le site internet "Les services de l'État en Corrèze" à l'adresse suivante :

<http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>

Article 11 :

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet dès la publication du présent arrêté.

Les observations du public sont consultables et communicables, aux frais de la personne qui en fait la demande, pendant toute la durée de l'enquête.

Article 12 :

Le secrétaire général de la préfecture, les maires d'Objat, Saint-Aulaire, Vars-sur-Roseix et Allasac, le commissaire enquêteur titulaire et, le cas échéant, son suppléant, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera adressé pour information au sous-préfet de l'arrondissement de Brive-la-Gaillarde.

Tulle, le 09 AOUT 2016
Le préfet,

Pour le Préfet
et par délégation
Le Secrétaire Général

Magali DAVERTON

RM

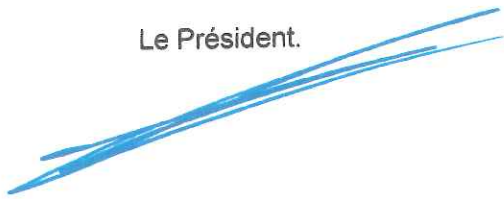
ATTESTATION

Je soussigné Monsieur FRAYSSE Lilian, PDG de la Société CORREZE FERMETURES, déclare avoir affiché ce jour, le 17 Août 2016, « l'avis d'enquête publique » et ceci sur les 2 sites de l'usine. Celui-ci sera maintenu jusqu'au 05 Octobre 2016.

En foi de quoi, la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

FAIT A OBJAT, LE 02 SEPTEMBRE 2016

Le Président.



CORREZE FERMETURES

92, impasse des Moineaux - 19130 OBJAT

Tél. 05 55 25 13 46 - Fax 05 55 25 19 83 - E-mail correzefermetures@correzefermetures.com

SIRET 316 468 727 00029 - APE 1623Z - R.C. Brive 316 468 727 B - TVA : FR 69 316 468 727 - S.A.S. au capital de 500 000 €



www.correzefermetures.com

RM



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE

ORIGINAL A RETOURNER IMPÉRATIVEMENT A:

**PRÉFECTURE DE LA CORRÈZE
DRCL 3
1, Rue Souham BP 250
19012 TULLE CEDEX**

Ry

**INSTALLATIONS CLASSEES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le maire d'Objat certifie que l'avis informant le public de la réalisation d'une enquête publique au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement, sur la demande d'autorisation présentée par Monsieur le directeur de la société CORREZE FERMETURES portant sur la mise en œuvre de nouvelles installations sur son site de fabrication d'articles de fermeture sur mesure implanté au lieu-dit Croix de Bridelache – 92 Impasse des Moineaux, a été affiché à la mairie conformément aux prescriptions figurant dans l'arrêté d'enquête publique, à savoir :

Du : 17 AOUT 2016

Au : - 5 OCT. 2016 inclus.

Fait à : OBJAT
Le : 05/10 / 2016

Le maire,

Philippe VIDAU



Ry



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE

ORIGINAL A RETOURNER IMPÉRATIVEMENT A:

PRÉFECTURE DE LA CORRÈZE
DRCL 3
1, Rue Souham BP 250
19012 TULLE CEDEX

INSTALLATIONS CLASSEES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le maire d'Allasac certifie que l'avis informant le public de la réalisation d'une enquête publique au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement, sur la demande d'autorisation présentée par Monsieur le directeur de la société CORREZE FERMETURES portant sur la mise en œuvre de nouvelles installations sur son site de fabrication d'articles de fermeture sur mesure implanté au lieu-dit Croix de Bridelache – 92 Impasse des Moineaux à Objat, a été affiché à la mairie conformément aux prescriptions figurant dans l'arrêté d'enquête publique, à savoir :

Du : 22 AOUT 2016

Au : 06 OCT 2016 inclus.

Fait à : ALLASSAC
Le : 07 OCT. 2016



Le maire,

John-Louis LASCAUX
John-Louis LASCAUX



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE

ORIGINAL A RETOURNER IMPÉRATIVEMENT A:

PRÉFECTURE DE LA CORRÈZE

DRCL 3

1, Rue Souham BP 250

19012 TULLE CEDEX

**INSTALLATIONS CLASSEES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

PM

Le maire de Saint-Aulaire certifie que l'avis informant le public de la réalisation d'une enquête publique au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement, sur la demande d'autorisation présentée par Monsieur le directeur de la société CORREZE FERMETURES portant sur la mise en œuvre de nouvelles installations sur son site de fabrication d'articles de fermeture sur mesure implanté au lieu-dit Croix de Bridelache – 92 Impasse des Moineaux à Objat, a été affiché à la mairie conformément aux prescriptions figurant dans l'arrêté d'enquête publique, à savoir :

Du : 22/08/2016

Au : 05/10/2016 inclus.

Fait à : St Aulaire
Le : 05/10/2016

Le maire

Cyril Jalme



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE

ORIGINAL A RETOURNER IMPÉRATIVEMENT A :

PRÉFECTURE DE LA CORRÈZE
DRCL 3
1, Rue Souham BP 250
19012 TULLE CEDEX

INSTALLATIONS CLASSEES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le maire de Vars-sur-Roseix certifie que l'avis informant le public de la réalisation d'une enquête publique au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement, sur la demande d'autorisation présentée par Monsieur le directeur de la société CORREZE FERMETURES portant sur la mise en œuvre de nouvelles installations sur son site de fabrication d'articles de fermeture sur mesure implanté au lieu-dit Croix de Bridelache – 92 Impasse des Moineaux à Objat, a été affiché à la mairie conformément aux prescriptions figurant dans l'arrêté d'enquête publique, à savoir :

Du : 16 août 2016

Au : 05 octobre 2016 inclus.

Fait à : VARS-SUR-ROSEIX
Le : 06 octobre 2016

Le maire, *Christine CORCORAL*





Accusé de réception en préfecture
019-211915301-20160922-
DEL109CM220916-DE
Date de télétransmission : 28/09/2016
Date de réception préfecture : 28/09/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2016

DELIBERATION N°2016/109 Enquête publique installations classées Corrèze Fermetures

DATE DE CONVOCATION 16/09/2016	L'an deux mille seize, Le vingt-deux septembre à vingt heures trente minutes Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe VIDAU.
DATE D'AFFICHAGE DU COMPTE RENDU 28/09/2016	Etaient présents : Philippe VIDAU, Maire Mesdames et Messieurs les Adjointes : Michel DONZEAU - Annie PASCAREL - Agnès FAURE - Jean-Pierre LABORIE - Jean Louis TOULEMON - Mesdames et Messieurs les Conseillers : Marie-Claude DAUVERGNE - André PERRIER - Francine FAYAUD - Ludovic COUDERT - Alain FRICHETEAU - Patrice BELBEZIER - Nadine BRUNERIE - Lucette TRALEGLISE - Eliane ANTOINE - Didier DECEMME - Véronique DALY - Luc ROUMAZEILLE - Martine PONTHER - Absents excusés : Michel JUGIE donne pouvoir à M. VIDAU Elisabeth GENESTE donne pouvoir à M. BELBEZIER Christian LAMBERT donne pouvoir à M. DECEMME Christine MARRAGOU donne pouvoir à M. DONZEAU Marie-Hélène SARTOU excusée Gérard BONNET donne pouvoir à M. ROUMAZEILLE Sylvie DE CARVALHO-PEYROUT donne pouvoir à Mme PONTHER
NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice : 27 Présents : 19 Votants : 25	Absent non excusé : Jean-Bernard FERAL forment la majorité des membres en exercice. Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer. Véronique DALY a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu de la Préfecture, un dossier d'enquête publique (dossier et registre) concernant la demande d'autorisation présentée par M. le Directeur de la Société Corrèze Fermetures d'exploiter une unité de fabrication d'articles de fermeture sur mesure sur le territoire de la Commune, au lieudit Croix de Bridelache 92, Impasse des Moineaux à OBJAT.

Il sera procédé à l'enquête publique du 05 septembre 2016 au 05 octobre 2016 inclus, soit 31 jours, à l'effet de recueillir l'avis du public sur la demande d'autorisation présentée. Le dossier comportant une étude d'impact, une étude de dangers et leur résumé non technique ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement sera déposé à la mairie d'Objat. Le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures

habituels d'ouverture, à savoir du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, le samedi de 9 h à 12 h.

Le public pourra consigner ses observations, propositions ou contre-propositions sur le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, tenu à sa disposition à la mairie ou, les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie d'Objat.

Le Commissaire enquêteur titulaire, Monsieur Pierre MONTEIL se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie d'Objat, les :

- lundi 5 septembre 2016 de 9 h à 12 h,
- jeudi 15 septembre 2016 de 14 h à 17 h,
- samedi 24 septembre 2016 de 9 h à 12 h
- mercredi 5 octobre 2016 de 14 h à 17 h.

Vu l'avis au public affiché en mairie le 17 août 2016.

Conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur la demande d'autorisation précitée, dès l'ouverture de l'enquête publique. Cet avis doit être formulé au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête, soit avant le 19 octobre 2016.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- **DECIDE** d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation présentée par Monsieur le Directeur de la Société Corréze Fermetures d'exploiter une unité de fabrication d'articles de fermeture sur mesure sur le territoire de la Commune, au lieudit Croix de Bridelache 92, Impasse des Moineaux à OBJAT.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour assurer l'exécution de la présente délibération.



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire,


Philippe VIDAU

ANNONCES LEGALES

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur Départemental des Finances publiques, Pôle GPP 15, rue du 26-RI, 24053 Périgueux, curateur de la succession de Mme PERRIN veuve LAFONTAINE Monique, décédée le 16/02/2014 à Limoges, a déposé le compte-rendu de gestion au TGI de Limoges.

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur Départemental des Finances publiques, Pôle GPP 15, rue du 26-RI, 24053 Périgueux, curateur de la succession de Mlle DAULIAT Anna, décédée le 02/07/2014 à Brive, a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif.

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur Départemental des Finances publiques, Pôle GPP 15, rue du 26-RI, 24053 Périgueux, curateur de la succession de M GABILLARD René, décédé le 19/05/2014 à Limoges, a déposé le compte-rendu de gestion au TGI de Limoges.

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur Départemental des Finances publiques, Pôle GPP 15, rue du 26-RI, 24053 Périgueux, curateur de la succession de Mme ISSALY veuve BILLEROT Evelynne, décédée le 09/06/2013 à Brive, a déposé le compte-rendu de gestion au TGI de Brive.

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur Départemental des Finances publiques, Pôle GPP 15, rue du 26-RI, 24053 Périgueux, curateur de la succession de Mme DEMARS veuve MOREIL Marie, décédée le 31/05/2014 à Limoges, a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif.

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur Départemental des Finances publiques, Pôle GPP 15, rue du 26-RI, 24053 Périgueux, curateur de la succession de Mme DESSENS veuve TORDET Rosa, décédée le 21/07/2014 à Limoges, a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif.

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur Départemental des Finances publiques, Pôle GPP 15, rue du 26-RI, 24053 Périgueux, curateur de la succession de M GRAFFEUIL Robert, décédé le 04/02/2013 à Limoges, a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif.

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur Départemental des Finances publiques, Pôle GPP 15, rue du 26-RI, 24053 Périgueux, curateur de la succession de Mme GUIGNIER Isabelle, décédée le 15/05/2013 à Limoges, a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif.

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur Départemental des Finances publiques, Pôle GPP 15, rue du 26-RI, 24053 Périgueux, curateur de la succession de M DUPUY Christian, décédé le 20/05/2015 à Limoges, a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif.

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur Départemental des Finances publiques, Pôle GPP 15, rue du 26-RI, 24053 Périgueux, curateur de la succession de Mme ESCALIER veuve CHEZE Marie-Louise, décédée le 12/07/2015 à Saint-Privat, a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif.

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur Départemental des Finances publiques, Pôle GPP 15, rue du 26-RI, 24053 Périgueux, curateur de la succession de Mme NICOT veuve BEAUBELICOU Renée, décédée le 23/03/2015 à Limoges. Les créanciers doivent déclarer leur créance en A.R à l'adresse ci-dessus.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PREFECTURE DE LA CORREZE

1^{er} insertions

Le public est informé qu'une enquête publique sera ouverte en mairie d'Objat, pendant 31 jours consécutifs, du 5 septembre au 5 octobre 2015 inclus, sur la demande d'autorisation présentée par Monsieur Lilian Frayssse, directeur de la société CORREZE FERMETURES relative à l'exploitation d'une unité de fabrication d'articles de fermeture sur mesure au lieu-dit Croix-de-Bridelache, 92, Impasse des Moineaux sur le territoire de la commune d'Objat.

La société produit principalement des persiennes, volets, portes de garage, portails et clôtures en fer, alliages, bois, PVC ou aluminium. L'établissement relève du régime de l'autorisation pour ses activités de traitement de surface : une ligne de traitement de surface du fer est actuellement exploitée et une ligne de traitement de surface de l'aluminium est projetée.

Monsieur Pierre Monteil, retraité du Crédit Agricole, est désigné commissaire enquêteur titulaire par le Tribunal Administratif de Limoges et Monsieur Michel Baffet, chef du service aménagement et environnement à la Chambre d'Agriculture de la Corrèze et directeur de l'ASAFAC, est désigné commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier et le registre d'enquête seront tenus à la disposition du public en mairie d'Objat, pendant la durée de l'enquête, du 5 septembre au 5 octobre 2015 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir : - du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h ; - le samedi de 9 h à 12 h.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet en mairie d'Objat ou les adresser par correspondance à Monsieur Monteil, commissaire enquêteur, à la mairie d'Objat (code postal : 19130).

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie d'Objat pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le lundi 5 septembre 2015 de 9 h à 12 h ;
- le jeudi 15 septembre 2015 de 14 h à 17 h ;
- le samedi 24 septembre 2015 de 9 h à 12 h ;
- le mercredi 5 octobre 2015 de 14 h à 17 h.

A l'issue de l'enquête, un exemplaire du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera déposé à la préfecture de la Corrèze (Bureau de l'urbanisme et du cadre de vie) et à la mairie d'Objat pour y être tenu sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la société CORREZE FERMETURES, Monsieur Lilian Frayssse, directeur, à l'adresse suivante : Croix-de-Bridelache, 92, Impasse des Moineaux 19130 Objat (tél. : 05.55.25.13.45).

A l'issue de la procédure réglementaire, le préfet de la Corrèze statuera par voie d'arrêté préfectoral. La décision susceptible d'intervenir est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Au fur et à mesure de l'avancement de la procédure, l'avis d'enquête, l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ainsi que l'arrêté préfectoral statuant sur la demande seront publiés sur le site Internet «Les services de l'Etat en Corrèze» à l'adresse suivante : http://www.corrèze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques

Le Préfet, Pour le préfet et par délégation, Le Chef de Bureau, Armelle Le Brun.

LEADER DISTRIBUTION BEL AIR

Société à Responsabilité Limitée au capital de 80.000 €
Siège social : 87, rue Pierre-et-Maria-Curie, 87000 Limoges
397 945 064 R.C.S. Limoges

AUGMENTATION DE CAPITAL

Suivant procès verbal des décisions du 21 juin 2016, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital de 360.000 euros pour le porter à 420.000 euros, puis de le réduire de 360.000 euros pour le ramener à 60.000 euros. En conséquence, les capitaux propres se trouvent reconstitués. Les statuts sont modifiés en conséquence.

Mention sera portée au RCS de Limoges.

OGFT - Société Civile Immobilière au capital de 190 euros
Siège social : 9, place du champ de foire, 23230 Gouzon

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Gouzon du 09/08/2016, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société Civile Immobilière. Dénomination sociale : OGFT. Siège social : 9, place du champ de foire, 23230 Gouzon. - Objet social : - l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement d'immeubles bâtis ou non dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, la souscription de tout emprunt destiné à financer l'acquisition d'édifices immeubles ou la réalisation de travaux dans lesdits immeubles. La vente de tous biens immobiliers ou mobiliers pouvant appartenir à la société et la réalisation de tout placement financier ; - éventuellement toutes opérations quelconques pouvant apporter en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société. - Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés. - Capital social : 100 euros constitué uniquement d'apports en numéraire. - Gérance : Monsieur Olivier GOISET, 1, rue champ de la Croix, 23200 Ferges. Monsieur Frédéric TERRET 9 place du champ de foire 23230 Gouzon. - Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément pour toutes cessions, agrément des associés représentés au moins les trois quarts des parts sociales. Immatriculation de la société au Registre de Commerce et Sociétés de Guéret.

ANNONCES LEGALES ET OFFICIELLES

Retrouvez toutes nos annonces sur : francemarchés.com. Le plus grand marché public de France www.francemarchés.com. Par arrêté préfectoral, notre journal est habilité à la publication des annonces légales et judiciaires pour les départements 87, 19, 23, 24. Renseignements au 05 55 04 49 70 fax 05 55 04 49 71 ou legales@lecho.fr

Keno Tirages du DIMANCHE 14 AOÛT 2016. 6 10 11 15 17 19 30 39 41 46. 49 51 57 58 59 60 61 62 66 69. Résultats et Informations.

Keno Tirages du LUNDI 15 AOÛT 2016. 1 11 12 13 16 17 22 32 34 35. 38 44 47 49 54 62 64 65 67 69. Résultats et Informations.

LOTO SAMEDI 13 AOÛT 2016. 1 6 9 33 46 - 6. Aucun gagnant. 5 BONS NUMEROS: 2 137 957,20 €. 4 BONS NUMEROS: 589 1 008,10 €. 3 BONS NUMEROS: 28 036 9,10 €. 2 BONS NUMEROS: 377 089 4,80 €.

LOTO LUNDI 15 AOÛT 2016. 16 25 26 27 31 - 7. Aucun gagnant. 5 BONS NUMEROS: 287 1 551,10 €. 4 BONS NUMEROS: 13 231 9,90 €. 3 BONS NUMEROS: 183 145 5,10 €.

Keno Tirages du SAMEDI 13 AOÛT 2016. 2 7 8 12 15 18 19 23 25 34. 35 41 45 49 51 59 60 66 68 70. Résultats et Informations.

319006

FIDAL

FIDAL - SOCIÉTÉ D'AVOCATS
Immeuble-Kennedy
1 Rue du Général Guédin
19316 BRIVE
LA GAILLARDE CEDEX

Aux termes d'une délibération en date du 04 août 2016, les associés de la Société VITHALIA, SCI en cours de liquidation au capital de 864.077,00 €, dont le siège social est à MALEMORT (19360) 22 Avenue du Progrès, inscrite au RCS de BRIVE LA GAILLARDE sous le n° 418.503.025, ont approuvé les comptes de liquidation et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 04 août 2016. Le dépôt des actes sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de BRIVE.

Pour avis
Le Liquidateur

319012

DISTRIBRAS SAS

SASU au capital de 1000 Euros
Lieu dit FAVARS, chez Rosalie Batut,
19600 NESPOULS
814226767 R.C.S. Brive-la-Gaillarde

Par décision de L'AGO en date du 30/06/2016 l'associé unique a :
- approuvé les comptes définitifs de la liquidation ;
- donné quitus au Liquidateur, Monsieur Nicolas CLAUZADE Favars, 19600 NESPOULS, pour sa gestion et décharge de son mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée ;
- Radiation au RCS de Brive-la-Gaillarde

Notre hebdomadaire est habilité, par arrêté préfectoral, à publier les annonces judiciaires et légales pour l'ensemble du département de la CORREZE.

Par arrêté ministériel, le tarif est fixé à 1,80 euro HT le mètre. Ce tarif ne peut faire l'objet d'aucune reprise ou ristourne.

MARCHÉS PUBLICS PRIVÉS

919019

Avis d'Appel Public à la Concurrence

- Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Mairie de Brive Place Jean Charbonnel BP 80433 - 19312 - Brive Cedex - Téléphone : 05 55 92 39 39 - Télécopieur : 05 55 18 15 61 - Profil acheteur : https://marchespublics-brive.com/nick.com
- Objet du marché : Fourniture et mise en œuvre d'une solution d'e-administration (WORKFLOW)
Type de procédure : Procédure adaptée - article 27 du Décret relatif aux Marchés Publics
- Allotissement : Prestations divisées en lots : NON
- Options : Sans objet
- Variantes : Les variantes ne sont pas autorisées
- Modalités essentielles : Financement et paiement : Fonds propres et fonds européens
Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Pas de forme imposée
- Justifications à produire par le candidat :
- Imprimé « Déclaration du Candidat » rempli et signé (suivant modèle joint au DOE) - DC1 et DC2
- L'ensemble des pièces mentionnées à l'article 48 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
- Références principales du candidat sur les trois dernières années pour des prestations identiques à celles de la présente consultation.
- Etat des moyens (matériels-personnels)
- Attestations d'assurance Responsabilité Civile
- Si le candidat est en redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés à cet effet
- Ordres d'attribution : Les ordres indiqués dans le règlement de consultation.
- Délai : Date et heure limite de réception des offres : le 30/09/2016 à 17 : 00
Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres
- Autres renseignements : Bruno Cazess Téléphone : 05 55 18 16 13
Courriel : bruno.cazess@brive.fr
- Date d'envoi du présent avis à la publication : 09/08/2016
- Adresses : Adresse et points de contact auprès desquels le cahier des charges et les documents complémentaires peuvent être obtenus : Mairie de Brive-la-Gaillarde Service Informatique Place Jean Charbonnel BP 80433 - 19312 - Brive Cedex Téléphone : https://marchespublics-brive.com/nick.com
Adresse à laquelle les propositions doivent être envoyées :
Mode de réception : Envoi en recommandé avec AR ou remise contre-réçu
Adresse postale : Mairie de Brive Service des Marchés Place Jean Charbonnel BP 80433 19312 Brive Cedex
Dépôt électronique : https://marchespublics-brive.com/nick.com
Adresse de dépôt : Mairie de Brive - Service des Marchés - Passage des Doctrinaires Immeuble Leygonie - 2ème étage 19100 Brive

ENQUÊTES PUBLIQUES

1819022

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'une enquête publique sera ouverte en mairie d'Objat, pendant 31 jours consécutifs, du 5 septembre au 5 octobre 2016 inclus, sur la demande d'autorisation présentée par Monsieur Lillan Frayssé, directeur de la société CORREZE FERMETTES relative à la mise en place de nouvelles installations sur son site de fabrication d'articles de fermeture sur mesure au lieu-dit Croix de Bridelache - 92 Impasse des Moineaux sur le territoire de la commune d'Objat.

La société produit principalement des persiennes, volets, portes de garage, portails et clôtures en fer, alliage, bois, PVC ou aluminium. L'établissement relève du régime de l'autorisation pour ses activités de traitement de surface : une ligne de traitement de surface du fer est actuellement exploitée et une ligne de traitement de surface de l'aluminium est prévue.

Monsieur Pierre Monteil, retraité du Crédit Agricole, est désigné commissaire enquêteur titulaire par le tribunal administratif de Limoges et Monsieur Michel Baffet, chef du service aménagement et environnement à la Chambre d'Agriculture de la Corrèze et directeur de l'ASAFAC, est désigné commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier et le registre d'enquête seront tenus à la disposition du public en mairie d'Objat, pendant la durée de l'enquête, du 5 septembre au 5 octobre 2016 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir :
- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h ;
- le samedi de 9h à 12h ;

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet en mairie d'Objat ou les adresser par correspondance à Monsieur Monteil, commissaire enquêteur, à la mairie d'Objat (code postal : 19130).

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie d'Objat pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :
- le lundi 5 septembre 2016 de 9h à 12h ;
- le jeudi 15 septembre 2016 de 9h à 17h ;
- le samedi 24 septembre 2016 de 9h à 12h ;
- le mercredi 5 octobre 2016 de 14h à 17h ;

A l'issue de l'enquête, un exemplaire du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposé à la préfecture de la Corrèze (Bureau de l'urbanisme et du cadre de vie) et à la mairie d'Objat pour y être tenu sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la société CORREZE FERMETTES, Monsieur Lillan Frayssé, directeur, à l'adresse suivante : Croix de Bridelache - 92 Impasse des Moineaux 19130 Objat (tel : 05 55 25 13 46).

A l'issue de la procédure réglementaire, le préfet de la Corrèze statuera par voie d'arrêté préfectoral. La décision susceptible d'intervenir est une autorisation assortie ou respect de prescriptions ou un refus.

Au fur et à mesure de l'avancement de la procédure, l'avis d'enquête, l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ainsi que l'arrêté préfectoral statuant sur la demande seront publiés sur le site Internet de l'Etat en Corrèze à l'adresse suivante : http://www.corrèze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis-Enquetes-publiques

Le Préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le Chef de Bureau
Armelie Le Brun

RÉDIGEZ
EN QUELQUES CLICS
TOUTES VOS
ANNONCES
LÉGALES

LegalePro

Le service dédié aux professionnels des annonces

<http://legalepro.laviecorrezienne.com>

Saisissez cette adresse directement dans votre barre d'adresse internet

UN OUTIL
SIMPLE
ET ADAPTÉ
À VOS BESOINS

ATTESTATION
IMMÉDIATE
PRIX
EN LIGNE

UN GAIN DE
TEMPS
POUR VOS
DÉMARCHES

UN ESPACE
PRIVÉ
ACCESSIBLE
24H/24 - 7J/7

Vous êtes un professionnel du droit
DEMANDEZ VOTRE ACCÈS PRO AU
05 55 24 11 44
annonces.legales@laviecorrezienne.com

BIEN MANGER, BIEN VIVRE

Ils sont frais, les desserts de l'été !

La base idéale des desserts estival doit rester le fruit. D'autant que cette saison déborde de variétés, il serait donc dommage de s'en priver. Vous pourriez ainsi vous nourrir de vitamines et de minéraux divers et complémentaires, qui manquent tant en hiver !

Vitamine A pour la vision. Elle participe aussi à la croissance des os, à la reproduction, à la régulation du système immunitaire et contribue à la santé de la peau et des muqueuses. Vitamine C pour la fabrication du collagène, une protéine essentielle à la formation du tissu conjonctif de la peau, des ligaments et des os. Elle active la cicatrisation des plaies, participe à la formation des globules rouges et augmente l'absorption du fer contenu dans les végétaux. Sans oublier les antioxydants qui protègent les cellules contre les dommages infligés par les radicaux libres. Tous ces éléments sont présents en quantités dans tous les fruits qui mûrissent à la belle saison.

Pour consommer local, votre choix est immense. Les fruits rouges bien sûr, comme les groseilles, les fraises, les framboises et les cerises. Mais aussi les prunes, pêches, figues, abricots et autres melons. En matière de fruits exotiques, les étals ne sont pas en reste non plus. Mangues, pastèques



et autres grenades seront un délice et une source inestimable... d'eau ! Désaltérants et hydratants, mangez-en sans modération lorsque le thermomètre grimpe.

Vous pouvez évidemment tous les manger tels quels. Mais ces fruits peuvent aussi faire l'objet d'une préparation en cuisine pour se transformer en dessert plus ou moins sophistiqué. Crèmes glacées, fruits gratinés ou givrés, cocktails, salades ou gratins de fruits... Vous avez l'embarras du choix, en fonction

du temps disponible et de vos envies. Alors, pourquoi ne pas succomber à une coupe exotique en gelée de noix de coco ou à une glace de thé à la menthe ? A vos desserts !

Les aliments bons pour la santé - Sélection du Reader's Digest



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

2^e Insertion

Il est rappelé qu'une enquête publique est ouverte en mairie d'Objat, pendant 31 jours consécutifs, du 5 septembre au 5 octobre 2016 inclus, sur la demande d'autorisation présentée par Monsieur Lilian Frayssé, directeur de la société CORREZE FERMETURES relative à l'exploitation d'une unité de fabrication d'articles de fermeture sur mesure au lieu-dit Croix-de-Bridelache, 92, Impasse des Moineaux sur le territoire de la commune d'Objat.

La société produit principalement des persiennes, volets, portes de garage, portails et clôtures en fer, allages, bols, PVC ou aluminium. L'établissement relève du régime de l'autorisation pour ses activités de traitement de surface : une ligne de traitement de surface du fer est actuellement exploitée et une ligne de traitement de surface de l'aluminium est projetée.

Monsieur Pierre Montell, retraité du Crédit Agricole, est désigné commissaire-enquêteur titulaire par le Tribunal administratif de Limoges et Monsieur Michel Baffet, chef du service aménagement et environnement à la Chambre d'Agriculture de la Corrèze et directeur de l'ASAFAC, est désigné commissaire-enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier et le registre d'enquête, seront tenus à la disposition du public en mairie d'Objat, pendant la durée de l'enquête, du 5 septembre au 5 octobre 2016 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir : du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h ; le samedi de 9 h à 12 h.

Le public pourra prendre communication du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet en mairie d'Objat ou les adresser par correspondance à Monsieur Montell, commissaire-enquêteur, à la mairie d'Objat (code postal : 19130).

Le commissaire-enquêteur sera présent à la mairie d'Objat pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Le lundi 5 septembre 2016 de 9 h à 12 h ;
- Le jeudi 15 septembre 2016 de 14 h à 17 h ;
- Le samedi 24 septembre 2016 de 9 h à 12 h ;
- Le mercredi 5 octobre 2016 de 14 h à 17 h.

A l'issue de l'enquête, un exemplaire du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera déposé à la préfecture de la Corrèze (Bureau de l'urbanisme et du cadre de vie) et à la mairie d'Objat pour y être tenu sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la société CORREZE FERMETURES, Monsieur Lilian Frayssé, directeur, à l'adresse suivante : Croix-de-Bridelache, 92, Impasse des Moineaux, 19130 Objat (tél : 05.55.25.13.46).

A l'issue de la procédure réglementaire, le préfet de la Corrèze statuera par voie d'arrêté préfectoral. La décision susceptible d'intervenir est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Au fur et à mesure de l'avancement de la procédure, l'avis d'enquête, l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ainsi que l'arrêté préfectoral statuant sur la demande seront publiés sur le site Internet « Les services de l'Etat en Corrèze » à l'adresse suivante : <http://www.corrèze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>

Le Préfet,

Pour le préfet et par délégation, Le Chef de Bureau, Armelle Le Brun

OFFICE NOTARIAL - Z, avenue du Petit-Bois, 23400 Bourgneuf

MISE À JOUR DES STATUTS

SARL AUX DELICES DES 4 PETITS COCHONS
Société à Responsabilité Limitée - Capital social : 6.000,00 €
Siège social : 4, place Salmbach, 87180 Les Grands Chezeaux
RCS Limoges 753 466 184

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 16 août 2016, il a été décidé les modifications suivantes à compter du 26 août 2016 :

1^{er} ARTICLE 2 - OBJET

- La société a pour objet d'exploiter en France en Boutique de Charcuterie-Boucherie-Traiteur ou en livraison à domicile :
 - fabrication et vente de produits de charcuterie, plats cuisinés, sandwicherie, pâtisserie,
 - vente de viandes de boucherie, de volailles,
 - achat et vente de petite épicerie, conserves, fromages,
 - vente d'alcool "Petite Licence à Emporter",
 - activité traiteur à emporter et en livraison.
- Le reste de l'article est inchangé.

2^e ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est transféré de Bourgneuf (23400), 6, place de l'Hotel-de-Ville.

Pour avis et mention, Me Guy Lesage, Notaire.

L'ECHO

CPPAP : 0920CT9926
ISSN : 0151-8224 (papier)
ISSN : 2491-7077 (en ligne)
29 rue Claude L'herit-Gorceix
BP 1502 87022 Limoges Cedex 9

LIMOGES : 05 55 04 49 59
Fax : 05 55 04 49 70

TULLE : 05 55 26 72 15
Fax : 05 35 54 46 76

CHATEAUXROUX : 02 54 60 50 86
Fax : 05 35 54 46 79

PERIGUEUX : 05 55 57 1 444
Fax : 05 35 54 46 78

GUERET : 05 55 61 91 10
Fax : 05 35 54 46 77

QUOTIDIEN REGIONAL
D'INFORMATION

Directeur : Christian AUDOUIN

Publicité locale
Service Publicité
29 rue C.-H. Gorceix
BP 1502 - 87022 LIMOGES Cedex 9
Tél. 05 55 04 49 70

Publicité commerciale extra-locale
et annonces classées extra-locale
J66 SAS
101 boulevard Miral - CS 51724
75711 Paris Cedex 16
tél. 01 80 48 97 66
fax 01 80 48 97 86

Composé et imprimé
par des ouvriers syndiqués

Imprimeur : REPE
24 rue C.-H. Gorceix
87022 LIMOGES CEDEX 9
Editeur : Société Nouvelle Echo
Régionales (SNIEM)
29 rue C.-H. Gorceix - BP 1502
87022 LIMOGES CEDEX 9

SARL aux capitaux de 25 000 Euros

Christian Audouin, directeur de la publication Directeur : HOUVERKOUX

ANNONCES LEGALES ET OFFICIELLES

Retrouvez toutes nos annonces sur : francemarchés.com
Le plus grand marché public de France
www.francemarchés.com

Par arrêté préfectoral, notre journal est habilité à la publication des annonces légales et judiciaires pour les départements 87, 19, 23, 24
Renseignements au 05 55 04 49 70 fax 05 55 04 49 71
ou legales@echo.fr

Keno région **Limoges** Tirages du **MARDI 6 SEPTEMBRE 2016**

NICK

5 6 10 13 14 18 20 21 24 26
33 34 42 43 53 57 62 63 69 70

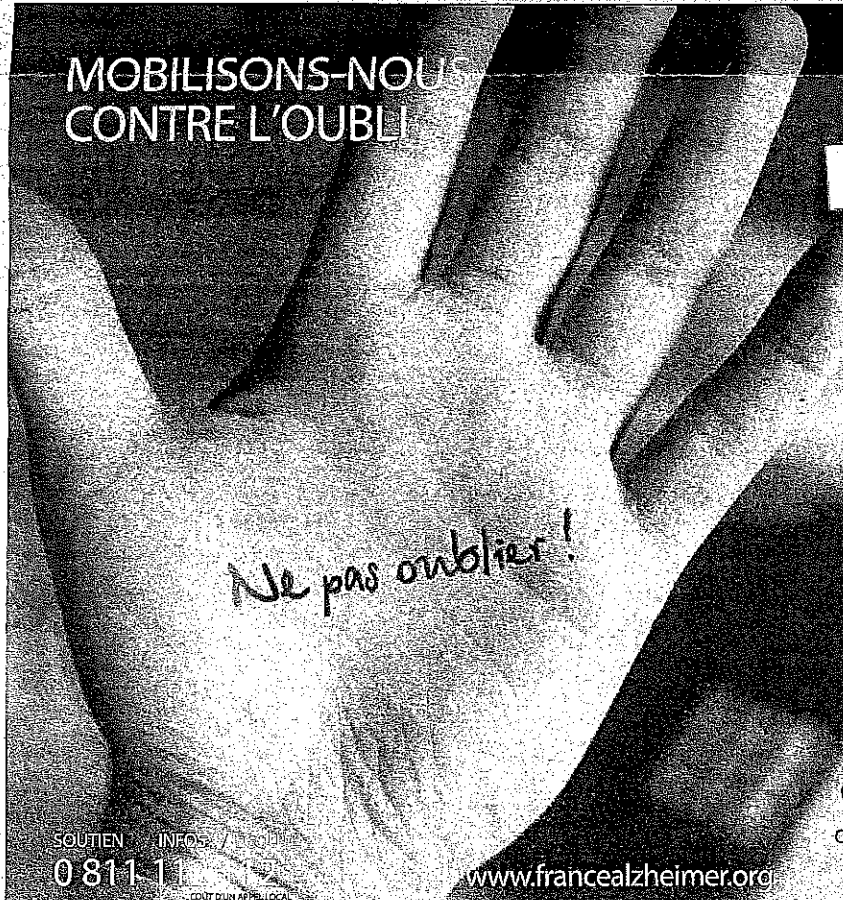
Multiplicateur **JOKER**
x2 0 026 446

Résultats et Informations 3256 3256 3256 3256

SOI

4 6 8 12 14 17 19 21 23 25
26 27 29 31 32 33 58 59 64 69

Multiplicateur **JOKER**
x1 0 559 859



MOBILISONS-NOUS CONTRE L'OUBLI

Ne pas oublier!

www.francealzheimer.org

J'AGIS CONTRE LA MALADIE D'ALZHEIMER

JE FAIS UN DON !

Bon de générosité à retourner à France Alzheimer
21, boulevard Montmartre - 75002 Paris

M. Mme Mlle
Nom Prénom
Adresse
Code postal Ville

OUI, j'agis et je soutiens FRANCE ALZHEIMER pour lutter contre la maladie d'Alzheimer.

- 3 Je joins un don de :
 - 15 € 20 € 30 € 40 € 50 € Autre _____ €
- Je joins mon règlement par chèque à l'ordre de FRANCE ALZHEIMER.
- Je désire recevoir mon reçu fiscal par e-mail : _____@_____

3 VOUS POUVEZ ÉGALEMENT FAIRE UN DON EN LIGNE SUR WWW.FRANCEALZHEIMER.ORG
3 VOUS POUVEZ DÉDUIRE DE VOS IMPÔTS 66% DE VOTRE DON ! Dans la limite de 30 % de votre revenu net imposable. Ainsi, un don de 30 € par exemple, ne vous revient en réalité qu'à 10,20 €.

Conformément à la Loi Informatique et Libérés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres organisations.
 Cochez cette case, si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées soient communiquées à d'autres associations.

ASSOCIATION FRANCE ALZHEIMER
www.francealzheimer.org
Un malade, c'est toute une famille qui a besoin d'aide

Brive, le 06 octobre 2016

Monsieur Pierre MONTEIL
48 rue Docteur Bardon
19100 BRIVE
Tel : 06.78.24.42.65
Mail : p.monteil2@wanadoo.fr

Le Commissaire Enquêteur
à
Monsieur Lilian FRAYSSE
Président de la SAS Corrèze Fermetures
92 impasse des Moineaux
19130 OBJAT

Référence : Enquête publique portant sur le dossier de demande d'autorisation pour la mise en œuvre de nouvelles installations sur le site de fabrication d'articles de fermeture sur mesures exploité à Objat

Objet : Synthèse des observations du commissaire enquêteur

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après une synthèse de mes observations concernant l'enquête publique citée en référence :

- 1- Concernant l'information des salariés de l'entreprise CORREZE FERMETURES, vous est-il possible de préciser sous quelle forme celle-ci a-t-elle été réalisée ?

Et conformément à l'article R.4612-4 du code du travail, le CHSCT a-t-il été tenu informé de la demande d'exploiter des activités, ainsi que des pièces constitutives du dossier préalablement à leur envoi à Monsieur le Préfet de la Corrèze ?

De même une consultation du CHSCT est-elle prévue dans le délai d'un mois à compter de la clôture de cette enquête publique, conformément à l'article L.512-2 du code de l'environnement afin de pouvoir émettre un avis motivé sur le dossier, après avoir pris connaissance des résultats de l'enquête ?

Le Président du CHSCT devra transmettre cet avis à Monsieur le Préfet de la Corrèze dans un délai de 45 jours à compter de la clôture du registre de l'enquête publique.

- 2- Concernant les capacités financières de la SAS CORREZE FERMETURES, vous est-il possible d'apporter quelques données supplémentaires, le dossier de demande faisant apparaître seulement le chiffre d'affaire des années 2011 à 2013 ?

En effet, la mise en activité de certaines installations présentant des risques importants de pollution ou d'accident, est subordonnée à la constitution de garanties financières visant à anticiper le financement de la dépollution des installations classées.

Pour CORREZE FERMETURES, conformément à l'article R.516-1 du code de l'environnement, les activités de revêtement métallique ou traitement de surface sont concernées.

De ce fait, des garanties seraient à constituer si le montant estimé de la mise en sécurité des installations était supérieur à 75 000 €. Or pour CORREZE FERMETURES leur montant s'élève à 72 299 €, ce qui a pour conséquence de faire que la société ne sera pas soumise à la constitution de garanties financières à compter du 01/07/2007.

- 3- Au niveau des sources sonores du site, et l'impact des activités, l'étude confirme qu'actuellement les niveaux sonores respectent les prescriptions de l'arrêté du 23 janvier 1997 et ce compte-tenu de l'organisation mise en place.

A savoir que le site ne fonctionne que le jour, du lundi au vendredi de 7h30 à 12h15 et de 13h45 à 17h et ne fonctionne qu'en partie très réduite de 5h à 7h30 et de 17h à 21h (4/115 personnes), 2 personnes dans chacune des unités 1 et 2.

Pour faire face à un éventuel accroissement de l'activité serait-il envisagé d'avoir recours à une modification de cette organisation : nouvelle répartition des effectifs présents sur ces plages horaires ou extension de ces plages, ce qui serait de nature à modifier l'impact des sources sonores et de la sensibilité du voisinage ?

- 4- Enfin, au niveau de l'évaluation et de la prévention des divers risques, procédez-vous à la formation et à la sensibilisation du personnel et ce à quelle fréquence ?

Vous remerciant par avance de bien vouloir m'adresser règlementairement dans un délai de 15 jours un mémoire en réponse aux questions posées dans la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le commissaire enquêteur



Pierre MONTEIL

Objat, le 10 octobre 2016

Monsieur Pierre MONTEIL
Commissaire Enquêteur

Référence : Enquête publique portant sur le dossier de demande d'autorisation pour la mise en œuvre de nouvelles installations sur le site de fabrication d'articles de fermeture sur mesure exploité à Objat

Objet : Réponses à la synthèse des observations du commissaire enquêteur

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après les réponses suite à vos observations concernant l'enquête publique citée en référence :

- 1- L'information des salariés de l'entreprise CORREZE FERMETURES a été réalisée par une réunion avec le CHSCT le 30-09-2015

Le CHSCT a été tenu informé de la demande, ci-joint le procès-verbal de la réunion du 30-09-2015

Une consultation du CHSCT est prévue le mardi 18 octobre 2016 à 11h00 dans nos locaux.
Il est noté que le Président du CHSCT transmettra cet avis à Monsieur le Préfet de la Corrèze dans un délai de 45 jours à compter de la clôture du registre de l'enquête publique.

- 2- Concernant notre solidité financière, ci-joint l'attestation de notre cabinet comptable ainsi que la copie de la cotation BDF
- 3- En cas d'augmentation d'activités, nous avons largement les moyens de faire face eu égard aux investissements déjà réalisés avec du personnel supplémentaire sans modifier les plages horaires de travail.
- 4- Par l'intermédiaire du CHSCT, des exercices d'évacuation sont organisés régulièrement ainsi que des formations de secouriste de travail
De plus les pompiers d'Objat font fréquemment des manœuvres au sein de l'usine.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Corrèze

Commune d'Objat

Registre d'enquête publique

OBJET :

Enquête publique relative à la demande présentée au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement par la société **CORREZE FERMETURES** en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une unité de fabrication d'articles de fermeture sur mesure au lieu-dit Croix de Bridelache – 92 Impasse des Moineaux à Objat.

21

En exécution de l'arrêté préfectoral en date du 9 août 2016 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique concernant la demande d'autorisation présentée par la société CORREZE FERMETURES en vue d'exploiter une unité de fabrication d'articles de fermeture sur mesure au lieu-dit Croix de Bridelache – 92 Impasse des Moineaux à Objat,

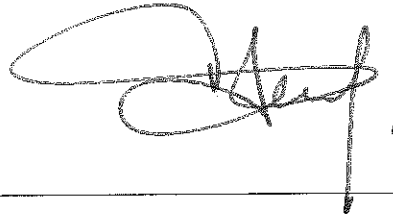
je soussigné, MONTEIL Pierre, commissaire enquêteur, ai ouvert ce jour le présent registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur, contenant 16 pages, pour recevoir les observations du public pendant la durée de l'enquête publique soit du 05 septembre 2016 au 05 octobre 2016 inclus.

Objat, le 05 septembre 2016

Signé : le commissaire enquêteur

MONTEIL Pierre

Le cadre ci-contre doit comporter, le nom et le prénom du commissaire enquêteur



Observations, propositions, contre-propositions :

(Préciser pour chacune le nom de la personne, l'objet, la date et l'heure auxquelles elle est transcrite, ainsi que le n° d'ordre : n° 1, 2, etc...)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Lined writing area with horizontal dotted lines.

Handwritten mark or signature at the bottom center.

Lined writing area with horizontal dotted lines.

Lined writing area with horizontal dotted lines.

Lined writing area consisting of multiple horizontal lines for text entry.

21

A series of horizontal dotted lines for writing.

21

Lined writing area consisting of approximately 35 horizontal lines.

R/

A series of horizontal dotted lines for writing.

Lined writing area consisting of approximately 35 horizontal lines.

24

A series of horizontal dotted lines for writing.

Clôture de l'enquête

Le 05 octobre 2016 à 17 heures 00, le délai d'enquête étant expiré, je soussigné
M. Pierre MONTEIL, agissant en qualité de commissaire enquêteur, déclare clos le présent
 registre qui a été mis à la disposition du public :

du 05 septembre 2016 au 05 octobre 2016 inclus.

Ce registre contient :

- 0 observations, propositions et contre-propositions,
- 0 lettres et notes reçues ou déposées en mairie pendant la durée de l'enquête (tous ces documents sont annexés au présent registre).

Objet, le 05 octobre 2016

Signé : le commissaire enquêteur

Le cadre ci-contre doit comporter, le
 nom et le prénom du commissaire
 enquêteur

MONTEIL Pierre.
